

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 septembre 2026

Le 07 septembre 2026, les services des douanes de la brigade de surveillance extérieure (BSE) du port de Dunkerque ont procédé à un contrôle douanier et à l'ouverture d'un conteneur en provenance du Ghana, dans lequel était finalement découverts 167 ballots de cocaïne représentant un poids total de près de 3.9 tonnes, initialement à destination notamment du port d'Anvers.

La valeur marchande de ces produits stupéfiants, découverts dissimulés dans des déchets de plastique, est estimée à près de 225 millions d'euros. La totalité du produit saisi a d'ores et déjà été détruite.

Le parquet national anti-criminalité organisée (PNACO) s'est immédiatement saisi de cette procédure en ouvrant une enquête de flagrance des chefs notamment d'acquisition, détention, transport, offre ou cession de stupéfiants, importation de stupéfiants en bande organisée et participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation de crimes ou délits punis de dix ans d'emprisonnement.

Les investigations sont désormais confiées à l'office anti-stupéfiants (OFAST) afin d'identifier les acteurs de ce réseau criminel déjà ciblé par la direction nationale de la police judiciaire (DNPJ) et ayant organisé cette importation de cocaïne significative.

Ces dernières s'inscrivent dans la volonté du PNACO de porter une attention toute particulière aux importations illégales massives de stupéfiants via les voies maritimes.

Pour rappel, en 2025, la Douane française a saisi 108,81 tonnes de stupéfiants sur l'ensemble du territoire national, tous produits confondus, pour une valeur estimée à 2 197 millions d'euros. La même année, selon l'OFAST, plus de 84 tonnes de cocaïne ont été saisies en France par l'ensemble des services d'investigations.

Vanessa PERREE, Procureure nationale anti-criminalité organisée